



Philippe CHOPIN
Préfet de la Creuse



PRÉFET
DE LA CREUSE

ÉDITO

Contrairement à la tendance nationale, les mois de mars et d'avril 2016, pour le département de la Creuse, enregistrent une baisse du nombre d'accidents, de blessés et de blessés hospitalisés, par rapport à la même période en 2015.

En dépit de ces baisses sensibles, le comportement de nombreux conducteurs demeurent encore dangereux.

La vigilance est maintenue et renforcée notamment à l'occasion des week-end du mois de mai, durant lesquels une forte augmentation du flux routier est constatée.

Les pouvoirs publics sont pleinement mobilisés pour lutter contre l'insécurité routière et des contrôles routiers sont effectués quotidiennement par les forces de l'ordre.

Alors qu'aucun tué n'est à déplorer sur les quatre premiers mois de l'année sur les routes de Creuse, j'incite à nouveau les usagers à adopter une conduite responsable tout au long de leurs trajets. C'est la condition indispensable pour conserver les bons chiffres de la sécurité routière dans le département de la Creuse.

Ensemble, continuons à faire progresser la sécurité routière.

Les chiffres de l'accidentologie en mars - avril 2015 et 2016

Période	Accidents			Tués			Blessés			Blessés hospitalisés		
	2015	2016	+/-	2015	2016	+/-	2015	2016	+/-	2015	2016	+/-
Mars	4	3	-1	0	0	=	4	3	-1	3	3	=
Avril	3	1	-2	1	0	-1	3	1	-2	1	1	=

Reprise en main de la moto

Avec le printemps revient la saison de la moto. À ce titre, la préfecture de la Creuse et la prévention routière ont organisé une journée « reprise en main de la moto », encadrée par les gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière de la Creuse.

Le but de cette action est de faire prendre conscience du niveau de performance en matière de conduite et de promouvoir une pratique apaisée de la moto dans le respect des règles de sécurité.

Un parcours de 250km, tracé par le chargé de mission deux roues motorisés, a permis à la centaine de motards présents de perfectionner leur connaissance en matière de trajectoires et de roulage en groupe.



Actions à Venir

- 18 mai - Rallye cyclo-cool
- 27 mai - Révision du code de la route à Pionnat
- 12 juin - Rallye moto 23
- 17 juin - Révision du code de la route à Chénérailles



Renforcement de la lutte contre l'insécurité routière

À la suite de la hausse de l'accidentalité et de la mortalité sur les routes de France en 2015, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une politique volontaire et innovante destinée à lutter contre toutes les causes d'insécurité routière.



À cet effet, Philippe Chopin, Préfet de la Creuse, sollicite les maires creusois afin de désigner un conseiller municipal spécialement chargé de la sécurité routière. Cet interlocuteur privilégié sera le gage d'une plus grande mobilisation des communes.

Contrôles routiers

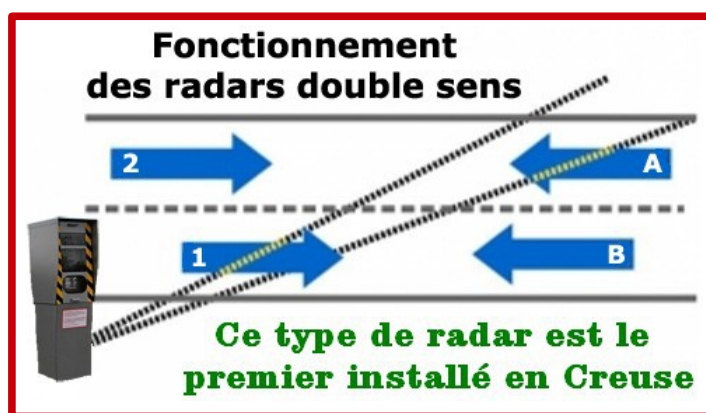
Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un contrôle routier coordonné des flux de circulation en Limousin a été organisé le 20 avril à La Croisière. Ce contrôle a engagé les forces de sécurité, les autorités administratives et les autorités judiciaires.



Afin de lutter contre l'insécurité routière, un contrôle routier urbain a été effectué par les forces de police, le 3 mai, afin de procéder à des contrôles de vitesse, d'alcoolémie et du respect de la signalisation.

Installation d'un radar « double sens »

Dans le cadre de la modernisation du parc des radars vitesse fixes, le radar implanté sur la commune de Saint-Georges-la-Pouge, au lieu dit « Charbonnier » sur la D 941, a fait l'objet de travaux de mise en place de la fonction double sens.



Externalisation du code de la route



L'externalisation de l'examen du code débutera le 1er juin 2016. Il permettra d'offrir progressivement plus de lieux d'examen, plus de séances, et de dégager 142 000 places supplémentaires pour l'épreuve pratique jusque-là assurée par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'examen pourra désormais être confié à des prestataires privés, agréés selon des critères très stricts. Cette réforme permettra de diminuer encore les délais d'attente et de disposer de plus de centres d'examen pour passer le code, réduisant ainsi les déplacements, et de bénéficier d'horaires élargis.

Surteintage des vitres avant

Les personnes ayant procédé au surteintage des vitres avant de leur véhicule s'exposeront, à compter du 1^{er} janvier 2017, à une amende de 4^{ème} classe (135 euros) et à un retrait de 3 points du permis de conduire.

Cette disposition s'appliquera au conducteur qui ne respecterait pas le taux minimal de transparence de 70% exigé pour l'homologation des véhicules sortant d'usine.

